

Arts parlés

RÉF | 564

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir [site de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)).

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

Programme

Cours de base : art dramatique, déclamation interprétation, diction éloquence.

Cours complémentaires : déclamation ateliers d'applications créatives, déclamation techniques de base, diction orthophonie. Voir le programme détaillé sur le site <http://www.aca-uccle.be>

Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (plusieurs types d'attestation sont délivrés)

Type de formation

[Enseignement artistique à horaire réduit](#)

ORGANISATION

Durée

Variable, selon la filière.

Horaire

au minimum une fois par semaine

Début

Septembre

Coût

190 € (plus de 18 ans) - Coût réduit : 76 € (entre 12 et 18 ans) ou gratuit (moins de 12 ans, CCI ou RI) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.

Connaître

Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.

Remarques

Les cours se composent comme suit :

A- Les cours de base. Ils comprennent 2 cycles de cours :

1) 1er cycle : - La filière de formation (2h/semaine)

2) 2ème cycle : - La filière de qualification (2h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un certificat OU

- La filière de transition (5h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un diplôme.

Les filières de formation et de qualification constituent le cycle d'études complet destiné à tout public et dont l'objectif prioritaire est l'acquisition progressive d'une formation culturelle et artistique de base. La filière de transition prépare l'élève à l'enseignement supérieur artistique.

B- Les cours complémentaires. Optionnels ou obligatoires suivant les cas. Certains modules peuvent aussi être suivis indépendamment des cours de base.

Annexes :

Av des Eglantiers 21

Av Homborchveld 34

Rue Edith Cavell 29

Rue Jean Benaets 74

EN PRATIQUE**Pour s'informer et postuler**

Inscrivez-vous à partir du mois de juin.

Organisme**Académie de musique d'Uccle**

Rue du Doyenné 60

1180 Uccle

Tél: 02 343 30 63

<http://www.aca-uccle.be/>